



Résidence « LA VIGNERAIE » 50 Avenue Jean-Jaurès 78340 LES CLAYES-SOUS-BOIS

MAITRE D'OUVRAGE

**Le Syndicat des copropriétaires
de la Résidence « LA VIGNERAIE »,**

Représenté par

SYNIDIC

GENIEZ IMMOBILIER

1 Avenue Joseph Kessel
CS 40438 MONTIGNY LE BRETONNEUX
78055 SAINT QUENTIN EN YVELINES CEDEX

MAITRISE D'ŒUVRE

REANOVA

15 avenue Descartes 92350
LE PLESSIS ROBINSON

Tel : 01 81 89 35 00
www.reanova.fr

REUNION DE CHANTIER N° 05 DU 27/09/2017

DIFFUSION PAR MAIL A TOUS LES INTERVENANTS

LA PROCHAINE REUNION DE CHANTIER AURA LIEU

LE MERCREDI 04 octobre à 09h00

LIEUX : LOGE GARDIEN

1. INTERVENANTS

- MAITRISE D'OUVRAGE–MAITRISE D'ŒUVRE–BET- ENTREPRISES

INTERVENANTS	NOM	TEL	PORT	FAX	MAIL	Prt	Abst	Convoqué
Direction de projet								
MOA : FONCIA - GENIEZ IMMOBILIER	M. GENIEZ Mme REZGUI M. ATTARD				c.geniez@geniez.fr REZGUI@geniez.fr attard@geniez.fr	P		Invité
Conseil Syndical :	M. MASSON M. PILON M. VALENTIN Mme PRETEUX M. CITAIRE M. DUPAU M. LAZRAK M. LEVEQUE M. ROLLAND Mme SOETART Mme RAPOSO			06 07 90 17 50 06 15 49 42 41	yvonne.masson@wanadoo.fr jag.harm@numericable.fr titinox@free.fr annie.preteux51@gmail.com anarap0@hotmail.com sylviephil2@yahoo.fr charlyetelodie@sfr.fr lazrak78@gmail.com regis.leveque@free.fr paul.rolland@bbox.fr sylvie.soetaert@free.fr anarap0@hotmail.com	P P P P P		3 pers MAX
GARDIEN :	M. SISSOKO			07 88 45 17 04	Synd-copr-resid-sous-bois1@orange.fr	P		
ICF LA SABLIERE	M. MANSSOURI Mme VANDAMME Mme AUGER		06 25 65 12 61 06 15 53 63 48 06 79 23 74 11		Abdelhaq.MANSSOURI@icfhabitat.fr emmanuelle.maillievandamme@icfhabitat.fr Sandrine.AUGER-COCHUYT@icfhabitat.fr			Invités
MOE : REANOVA 15 avenue Descartes 92350 LE PLESSIS ROBINSON	Mr HUGONENC Mr MAZIERE	01 81 89 35 03	06 26 06 47 34 07 61 28 73 05		haroldhugonenc@reanova.fr baptistemaziere@reanova.fr	P		X
BET THERMIQUE / FLUIDES : POUGET CONSULTANT 81 rue Marcadet 75018 PARIS	Mr MULLER	01 42 59 53 64			jonathan.muller@pouget-consultants.fr			X
Bureau de contrôle : ALPHA CONTROLE Parc D'activité TRAPPES 46 Avenue des Frères Lumières 78 190 TRAPPES CEDEX	Adamou ALI	01 61 37 09 90	06 20 04 14 20	01 61 37 09 91	aali@alphacontrole.fr			X
Coordinateur SPS COREGI 36 Rue Fontarabie 75020 PARIS	M. BETARD M. ECAILLE	01 42 85 59 50	06.61.83.15.23	01 43 72 09 79	conseil@coregi.fr			X

Sans observation écrite formulée sous 5 jours, le présent procès-verbal et ses annexes seront réputés acceptés sans réserve. Ce procès-verbal n'est qu'une confirmation écrite de la réunion ; les intervenants doivent donc prendre acte des demandes qui leur sont formulées lors de la réunion sans attendre la réception du procès verbal.

ENTREPRISE								
LOT 01 SPEBI 85 bis rue Jean Le Galleu 94200 IVRY SUR SEINE	M. CORDON M. RIBEIRO M. SAMPAIO M.DA COSTA	01 46 58 49 73 01 46 58 49 73	0673459373 0645591139 0667172122			spebi@spebi.fr daniel.ribeiro@spebi.fr frederic.sampaio@spebi.fr raphael.dacosta@spebi.fr	P P	X
LOT 02 GROSFILLEX Arban SARL 13/15 Rue du Pont des Halles – 94150 RUNGIS	M. KOCAK M. HAVET M. RAVEAU M GEORGES		06 08 94 99 59 06 60 06 27 12 06 61 66 58 32 06.66.76.19.66	01 46 58 86 57		hkocak@grosfillex.com ghavet@grosfillex.com jraveau@grosfillex.com agenceparis@grosfillex.com	P	X
LOT 03 ETANCHE PRO 8ter Rue du Faubourg Saint Wulfran 91490 MILLY LA FORET	M. CORREIA	01 64 98 55 36	01 64 98 65 09	06 78 90 13 29		etancheapro@wanadoo.fr		
LOT 04 GECOP 10 Rue Volta 94140 ALFORTVILLE	M. FERNANDES M. DUCROT M. BRIGNIS	01 75 37 68 62		07.61.25.02.02		secretariatgecop94.fr david.fernandes@gecop94.fr damien.ducrot@gecop94.fr	P	

P : Présent A : Absence Injustifié Ex : Absence Excusé

2. OBSERVATIONS SUR LE PRECEDENT COMPTE RENDU

	CONCERNE
RAS	

3. ADMINISTRATIF

• DECLARATION DE SOUS TRAITANTS

Lot	Désignation Des travaux	Entreprise titulaire	Demande d'agrément sous traitant	Extrait KBIS + URSSAF	impôt	Attestation d'assurance responsabilité civile	Attestation d'assurance biennale et décennale	Certificats de qualification+chiffres d'affaires	Lutte contre travail clandestin + pôle emploi	Fait le Visa MOEX le	Agrément le
01											
02											
03											
04											
05											

F:Avis favorable; S: Avis suspendu; R: Refusé

NB : 1 DC4 originale doit être remise au maître d'ouvrage

RAPPEL : DEMANDE à faire AVANT le démarrage des travaux

4. INFORMATIONS PARTICULIERES (MOA MOE CONCESSIONNAIRES)

MAITRE D'OUVRAGE (CONSEIL SYNDICAL / SYNDIC)

	Date Prévue	Fait-le
Le conseil syndical alerte sur l'épaisseur d'isolant au droit des sorties containers (660L).		
Habillage des menuiseries : aucun habillage intérieur prévu. Cette prestation reste individuelle et selon la volonté de chacun. Le but étant de réduire la quantité de joint acrylique....		

MAITRE D'ŒUVRE (REANOVA/POUGET)

	Date Prévue	Fait-le
Transmettre l'ensemble des fiches commandes effectuées (l'ensemble des bâtiments) aux entreprises et MOA	PM	

Sans observation écrite formulée sous 5 jours, le présent procès-verbal et ses annexes seront réputés acceptés sans réserve. Ce procès-verbal n'est qu'une confirmation écrite de la réunion ; les intervenants doivent donc prendre acte des demandes qui leur sont formulées lors de la réunion sans attendre la réception du procès verbal.

	Date Prévue	Fait-le
Bien prendre en compte les entrées d'air sur les menuiseries non remplacées	PM	
Voir si changement d'affectation dans la PMI pour adapter les travaux d'isolation	PM	
Information pour prise des places de parking : -Mme COURSAULT place: 410 appt:919 AU 1 allée Lully -Mme GUAMS place: 411 appt:411 AU 1 allée Lully -Mr DUVAL place: 412 appt:922 AU 1 allée Lully -Mr SAINT AUGUSTE place: 434 appt:943 AU 3 allée Lully -Mr MAGRIAU place :435 appt:942 au 3 allée Lully -Mme CHAUVIN-BALORIN place:436 appt:945 au 3 allée Lully	10.10	
Préparation de la note d'information pour flocage (à valider avec CS et syndic).	10.10	

BUREAU DE CONTROLE

	CONCERNE	Date Prévue	Fait-le
Validation des dossiers techniques des entreprises		PM	

COORDINATION SECURITE

	CONCERNE	Date Prévue	Fait-le
Etablir PCG et préparer les inspections communes		URGENT	

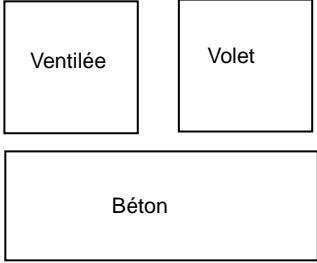
- DOCUMENTS RECUS/EMIS

ENTREPRISE	DOCUMENT	RECU LE	VISA
GROSFILLEX	Devis persiennes RDC de la loge.	20.09	

5. GENERALITES ENTREPRISES – SECURITE - TEMOIN

GENERAL - SYNTHESE	CONCERNE	Date Prévue	Fait-le
BARAQUEMENT DE CHANTIER / INSTALLATIONS / PRORATA : - Zone de stockage : Plusieurs zones seront définies sur les pelouses de la résidence. Nous demandons que les zones soient balisées avec des barrières HERAS munies de pinces au moins 10 jours avant la livraison afin de ne pas avoir de problème de stationnement gênant. - Baraquement : Appartement en RDC de la loge, à prendre en location par SPEBI avec état des lieux, relevés des compteurs et remise en état en fin de chantier. En option : 6 places de parking (410à412 et 434à436) - Branchement eau et électricité : mise en place de sous-comptage obligatoire . - Les luminaires extérieurs devront être posés provisoirement pendant les travaux pour garder les extérieurs allumés.	TOUS SPEBI TOUS		
CLEFS/ BADGES : GROSFILLEX et REANOVA ont récupérés un badge	SPEBI		
Première intervention du jardinier pour les premiers bâtiments à partir du à partir du 10.10 Les végétaux devront être enlevés sur 1m de large en périphérie de tous les bâtiments.			
Nombre de personnel prévus : -GrosFillex : 6 personnes -Etandex : 6 personnes -Gecop : 10 personnes -Sisap : 15 à 20 personnes.	TOUS	PM	
CAFE : Merci aux entreprises de participer à la fourniture du CAFE pour donner un peu de chaleur à tous lors des réunions de chantier.... (fait ce jour par GROSFILLEX)			

Sans observation écrite formulée sous 5 jours, le présent procès-verbal et ses annexes seront réputés acceptés sans réserve. Ce procès-verbal n'est qu'une confirmation écrite de la réunion ; les intervenants doivent donc prendre acte des demandes qui leur sont formulées lors de la réunion sans attendre la réception du procès verbal.

GENERAL - SYNTHESE	CONCERNE	Date Prévue	Fait-le
SECURITE : - Fournir PV de contrôle des nacelles, échafaudages - Convention d'échafaudage pour les autres entreprises.			PM
TEMOINS / ECHANTILLON : SUR LA LOGE GARDIEN Prototypes et échantillons à réaliser (suppression de tous les témoins existants)	TOUS		
SOLUTION 1 : Façade béton 79100 Façade ventilée 71433 Volet RAL 7022 Sable			
SOLUTION 2 (« Rebecca »): Façade béton 79208 Façade ventilée 79403 Volet RAL 7016 Sable	SPEBI		
SOLUTION 3 (« Geniez »): Façade béton 79100 Façade ventilée 71408 Volet RAL 7011 (sur place) Sable		11.10.17	
Décomposition pour les témoins : 			
Les autres teintes type GC, portes, bavettes seront validées après choix des teintes principales.			
Garde-corps : prototype amené ce 27.09 en chantier.			

6. AVANCEMENT DES ENTREPRISES - PLANNING

DATE DE DEMARRAGE EFFECTIF : LUNDI 09 octobre 2017

DATE DE FIN DE CHANTIER : 31 décembre 2019 derniers délais et avec intempéries

Intempéries au 14/06/2017 : 00 jours

AVANCEMENT PLANNING : Semaine n° 000 / 123

ORDRE D'AVANCEMENT :

L'ordre initial prévu est celui des bâtiments : du 1 (GROUNOD) jusqu'au dernier DEBUSSY
Décalage de l'intervention de l'étancheur (ETANCHEPRO) en raison d'une pénurie nationale d'isolant : début des travaux en janvier 2018.

PLANNING DE PRINCIPE : Validation des témoins à partir du Mercredi 13 septembre 2017, puis prévoir 6 semaines de fabrication des menuiseries extérieures (soit un début de pose de fenêtres le 30 octobre 2017). Afin de ne pas créer de gêne avec le ravalement, ce dernier commencera les installations de chantier le 09 octobre (laissant ainsi 3 semaines pour s'installer, livrer et

Sans observation écrite formulée sous 5 jours, le présent procès-verbal et ses annexes seront réputés acceptés sans réserve. Ce procès-verbal n'est qu'une confirmation écrite de la réunion ; les intervenants doivent donc prendre acte des demandes qui leur sont formulées lors de la réunion sans attendre la réception du procès verbal.

commencer les façades (notamment les pignons)). Le lot ventilation pourra également commencer les logements le 09 octobre, avec la liste GROSFILLEX des menuiseries remplacées) et ainsi pouvoir poser sa gaine en pignon fin octobre pour ne pas gêner le ravalement dans son avancement.

Cadence prévue pour les menuiseries : 12 fenêtres par jour soit environ 2 logements complets.

Pour mémoire, conformément au CCAP page 05 La pénalité prévue à l'article 9.5 du CCAG est fixée à 1/2000ème du montant TTC du marché par jour calendaire de retard.

Par dérogation au CCAG, elle est appliquée sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure préalable et est plafonnée à 15% du montant du marché.

ENTREPRISE	Bâtiment 1	Bâtiment 2	Bâtiment 3	Bâtiment 4	Bâtiment 5
LOT 01					
LOT 02					
LOT 03					
LOT 04					

7. SUIVI DES TRAVAUX

LOT 1 FACADE

Remarques du jour / Validation :

Détails à voir pour coffrage gaine en pignon (alu ? Panneau résine ? Capotage en tête ?)

Confirmer épaisseur et type de pose en retour de loggia

Les luminaires extérieures devront être posés provisoirement pendant les travaux pour garder les extérieurs allumés.

A réaliser pour le prochain RDV :

-Demande de sous-traitance (septembre)

-Témoin au 5 Debussy

-Infiltration par le balcon de Mme DESPORTE chez Mme COER, au 1 GOUNOD : voir pour boucher la fissures provisoirement en attendant les SEL.

Point Techniques :

-Attention, largeur des containers pour le passage. Possibilité de réduire l'épaisseur d'isolant pour continuer de passer le containers. Renfort à prévoir (alu, bois, ??)

LOT 2 MENUISERIES EXTERIEURES

Remarques du jour / Validation :

Attention à bien protéger et nettoyer après une intervention.

A réaliser pour le prochain RDV :

-Loge gardien : fournir moins-value sur le marché.

-Réaliser témoin déposé totale pour châssis SDB, intégration du compas

Point Techniques :

-Vitrage sur témoin cassé : à remplacer

-Pour les menuiseries : en cuisine, les OB seront sur la centrale et sur la fenêtre côté cellier. La poignée du centrale sera également côté cellier.

-Persienne en PVC pour la loge gardien.

LOT 3 ETANCHEITE

Remarques du jour / Validation :

-Voir costière obligatoire en raison des formes de pente

A réaliser pour le prochain RDV :

-Demande de sous-traitance

-Infiltration par la toiture chez Mme KLEIBER au 4 Gounod : intervention provisoire à réaliser gratuitement en attendant les travaux.

Point Techniques :

Sans observation écrite formulée sous 5 jours, le présent procès-verbal et ses annexes seront réputés acceptés sans réserve. Ce procès-verbal n'est qu'une confirmation écrite de la réunion ; les intervenants doivent donc prendre acte des demandes qui leur sont formulées lors de la réunion sans attendre la réception du procès verbal.

LOT 4 VENTILATION**Remarques du jour / Validation :**

-Valider prestation PMI

A réaliser pour le prochain RDV :

-Demande de sous-traitance

Point Techniques :

-Diamètre gaine en pignon pour intégration détails SPEBI : diam 250 max